

KIGALI, le 6 janvier 1961

06/ 76/P.T.

KIBUNGO
5440

393/ *Surveillance Corps*
a 3/11/61

Copie à votre information:

- à Monsieur le Résident Général du RUANDA-URUNDI à Usumbura;
- à Monsieur le Commissaire de Police en chef COUILLET, près la Direction de la Police à Usumbura;

A Kigali, le 30 décembre 1960.

Pour le Résident Spécial, l'
Le RÉSIDENT-ADJOINT
T. J. REGNIER.

A Monsieur l'Administrateur de Territoire(TOU) à KIGALI-ASTRIDA-GITARAMA-NYAMAS-NAHIZUGU-KIBUYE-KISENYI-RUHENGE-BIURBA-KIBUNGO;

A Monsieur le Commissaire de Police (TOU) dans les mêmes Territoires;

Monsieur l'Administrateur de Territoire,
Monsieur le Commissaire de Police,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe un programme de formation et d'instruction des policiers territoriaux et communaux des territoires en vous priant de le mettre en pratique à partir du premier janvier 1961.

Dans la mesure du possible, un Commissaire de Police doit s'occuper à temps plein du Département de la Police Territoriale. Notamment, la discipline, l'instruction, l'organisation du service journalier et les contrôles ne doivent plus subir de négligence ou de laisser-aller. Dans les Territoires où un seul Commissaire de Police est attaché, ce dernier s'efforcera de se consacrer toute la matinée à la formation des policiers. Je prie l'Administrateur de Territoire de faire seconder le Commissaire de Police dans ses devoirs judiciaires. A ce sujet, je me réfère à la lettre n° 234/R/439 du 1er octobre 1960 de Monsieur le Résident Général.

Je vous prie d'inviter Messieurs les Bourgmestres à mettre à votre disposition environ un tiers de leur effectif des policiers communaux, pour la même formation, comme l'a demandé Monsieur le Ministre de l'Intérieur RWASIBO, dans sa lettre n° 5/Org.Com. du 16 novembre 1960.

Pour le Résident Spécial,
Le RÉSIDENT-ADJOINT
T. J. REGNIER.

PROGRAMME DE FORMATION ET D'INSTRUCTION
DES POLICIERS TERRITORIAUX ET COMMUNAUX
DANS LES TERRITOIRES DU RWANDA.

SERVICE INTERIEUR:

- appel matinal et salut au drapeau;
- inspection journalière matinale(propreté corporelle-propreté des tenues);
- inspection hebdomadaire(armement-équipements-propreté des habitations /u camp);
- port de la tenue réglementaire(veiller à ce que la tenue de cérémonie ne soit pas portée pour le service ordinaire-port réglementaire des insignes du grade et chiffres matricule);

FORMATION PHYSIQUE:

- éducation physique(gymnastique-drill);
- notions de judo et self-defense(contacter éventuellement un détachement de commando ou para au Territoire);
- courses,sauts,grimper à la corde;
- exercice de franchissement d'obstacles sans arme et en armes;

FORMATION PROFESSIONNELLE:

- exercices en rangs serrés(école de peloton et de section);
- maniement des armes(matraque,bouclier,fusil,baïonnette);
- MAINTIEN DE L'ORDRE PUBLIC ET SON RETABLISSEMENT(formation d'un piquet d'intervention-consigne au camp-appels répétés-formation de barrage-dispersion des foules-méthodes diverses selon la disposition des lieux-constitution des patrouilles avec éclaireurs surtout en région troublée-progression en terrain découvert-organisation d'un camp retranché contre les attaques;
- code de la route(cours théorique et cours pratique-réglementation de la circulation-détournement-parcage-signalisation-rapport);
- théories sur l'armement;
- théories sur le code pénal,les lois spéciales,le régime pénitentiaire;
- technique de l'enquête(vols-accidents de roulage-pendaison-meurtre-incendie-arrestation,etc..);
- tir(exercices de pointage-tir mensuel de 10 à 15 cartouches à 100 et 200 m.,étant couché,debout et à genoux,sur cible fixe ou mobile);

FORMATION MORALE ET SOCIALE:

- discipline au camp(appel-contre-appel-retraite-police intérieure par les gradés)
 - devoirs des policiers;
 - hygiène;
 - marques extérieures de respect envers les autorités civiles, administratives,militaires;
 - attitude en service(fermeté-décence-humanité);
 - psychologie des masses;
 - rapports avec le public et les autorités;
 - notions élémentaires de français(vocabulaire succinct-numérotation);
 - cours élémentaire de brancardier(premiers soins aux blessés);
-